

Miramas reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la tempête du 21 juillet 2025



Le 21 juillet dernier, Miramas était frappée par un phénomène météorologique d'une rare intensité, s'apparentant à une mini-tornade. Ce 26 septembre 2025, la Ville est officiellement reconnue, par arrêté interministériel publié au Journal Officiel, en état de catastrophe naturelle pour « inondations et coulées de boue » suite à cet épisode météorologique.

Cette décision constitue une étape essentielle pour les nombreux habitants et les professionnels de la commune ayant subi des dommages. Elle permettra notamment de faciliter l'indemnisation des sinistrés par leur assurance. Les administrés ayant déclaré leur sinistre doivent désormais transmettre à leur assurance l'arrêté officiel (téléchargeable également depuis le site de la Ville de Miramas) pour faciliter leur indemnisation.

Frédéric Vigouroux, Maire de Miramas :

La reconnaissance de catastrophe naturelle était très attendue des Miramasséennes et Miramasséens touchés cet été par cette tempête inédite. Je remercie le Préfet de Région

et des Bouches-du-Rhône ainsi que le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres pour leur soutien durant les intempéries et l'accompagnement de l'État dans la constitution du dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Nous restons à l'écoute des sinistrés et les invitons à transmettre rapidement l'arrêté à leur assurance afin que chacun puisse être indemnisé.

Crédit photo : Marion Bouillet - Ville de Miramas

CONTACTS

Betty Reboul — Journaliste - Relations presse

Ville de Miramas

04 90 17 48 36 · b.reboul@mairie-miramas.fr

Caroline Lips — Journaliste - Relations presse

Ville de Miramas

04 90 17 52 85 · c.lips@mairie-miramas.fr